

BAT-TH-116 / Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires

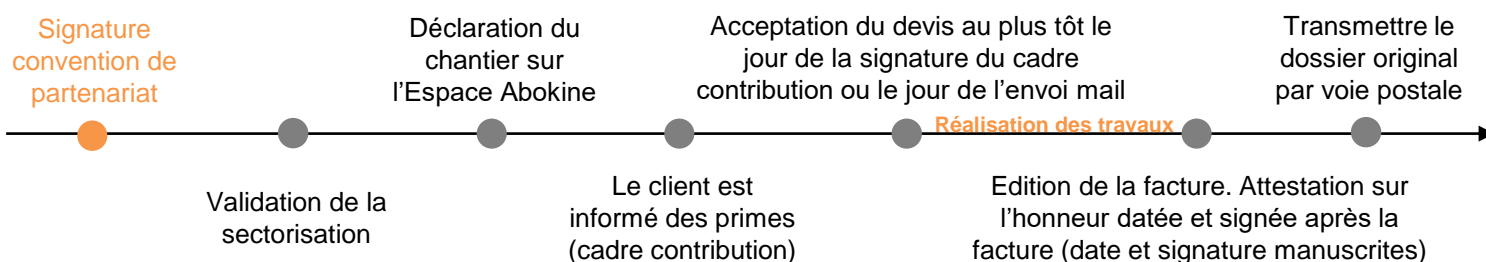
1. Domaine d'application

- Locaux du secteur tertiaire existants de plus de 2 ans réservés à une utilisation professionnelle.

2. Critères d'éligibilité

- En cas de **recours à un produit non validé par Abokine, contactez votre chargé(e) de clientèle avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.
- **Le Système de GTB ou GTC doit assurer des fonctions de régulation de classe A ou B au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022.**
- L'opération concerne soit :
 - **L'acquisition et l'installation** d'un système neuf de GTB
 - **L'amélioration** d'un système existant de GTB. Le système existant avant l'opération est au plus de classe C au sens de la norme susmentionnée.
- Le système de GTB doit à minima réguler les usages en chauffage et peut également assurer la régulation de l'eau chaude sanitaire, refroidissement/climatisation, les éclairages et autres systèmes auxiliaires (usages de la GTB)

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime

- Le **calcul de la prime dépend de l'activité exercée dans les locaux** : merci de compléter le document « information requise lors de la visite préalable » et de consulter votre chargé de clientèle en amont de l'établissement du devis.
- **Le calcul dépend également de l'usage du système GTB/GTC : merci de les indiquer sur le devis**
- Nous vous conseillons de faire l'avance de prime à votre client. Dans ce cas, la mention de la prime doit être renseignée et la prime doit être déduite du montant TTC de la facture.

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
------------	--	--

5. Contrôle du chantier et des documents administratifs

- **Depuis le 01/01/22** : nous transmettre après les avoir scannés et uploadés sur votre espace partenaire sans délai, par voie postale, les originaux (ni scan ni photocopie) de l'attestation sur l'honneur et du cadre contribution (si format papier choisi). Nos coordonnées : **Abokine – Service Archivage – 2 avenue des Jades 44300 Nantes**

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 15 ans

Un déménagement, un changement de nom de votre société, une modification de votre SIRET, une qualification dans un autre domaine de travaux, etc. Signalez-le à votre chargé de clientèle !

BAT-TH-116 / Système de gestion technique du bâtiment pour le chauffage, l'eau chaude sanitaire, le refroidissement/climatisation, l'éclairage et les auxiliaires

Informations sur l'entreprise

1 Raison sociale + SIRET + coordonnées entreprise



2 En cas de sous-traitance, vous devez mentionner sa raison sociale et SIRET



Informations sur le client

3 **Personne physique** : nom + prénom + adresse du bénéficiaire + email (un seul bénéficiaire possible)
Personne morale : **raison sociale** + nom + prénom + fonction du signataire + adresse du siège + SIRET



4 **Adresse du chantier** : Nom de l'établissement + adresse
Si possible, préciser les références cadastrales de l'établissement (parcelle + section)



Informations sur l'opération

5 Intitulé de l'opération : « Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment assurant, par un système d'automatisation centralisé, les fonctions de régulation »



6 Faire apparaître **les usage de la GTB**
Faire apparaître **les surfaces planchers** correspondants aux usages de la GTB
Faire apparaître **le ou les usages de l'établissement** au regard du dispositif CEE.
➤ Les surfaces présentées doivent être cohérentes avec celle relevée au cadastre



7 Faire apparaître le descriptif complet du modèle installé:
• La marque, modèle et référence
• **Classe B ou A au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022**



Mentions de prime en toutes lettres - Raison Sociale – SIREN d'Abokine

8 « **Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine - 749843090** » avec le montant associé.

Si vous ne mentionnez pas la prime, vous devez également renseigner la raison sociale Abokine et son SIREN 749843090



Validation du devis

9 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise



1 CHAUFFE QUI PEUT

10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauffe-qui-peut.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°

Devis / facture n°13

Nantes, le 25 novembre 2022

2 Travaux réalisés par la société CHAUFFE & CO
SIRET n°

3 Raison sociale de la société
Prénom, nom, fonction du signataire

3 rue des passants 44200 Nantes
Josiane.michu@email.com
SIRET n°

4 Adresse des travaux :
Libellé du bâtiment
800 rue des fleurs 44300 Nantes
Références cadastrales.
Ex : section : 000 BZ 04 – parcelle 24

5	Mise en place d'un système de gestion technique du bâtiment assurant, par un système d'automatisation centralisé, les fonctions de régulation. (Acquisition ou Amélioration)	p.u	unité	total HT
6	Usage de la GTB (Chauffage, Refroidissement/climatisation, ECS, Eclairage, Autre) Surface gérée par le système pour chaque usage considéré Secteur(s) d'activité de l'établissement (Bureaux, Enseignement, commerces, hôtellerie/restauration, Santé, Autres)			
7	Marque : Modèle : Référence : Classe B ou A au sens de la norme NF EN ISO 52120-1 : 2022	15 000	1	15 000
	Main d'oeuvre	5 000	1	5 000
8	Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine - 749843090 d'un montant de 12 000 €			

9

2 possibilités pour le paiement de la prime CEE

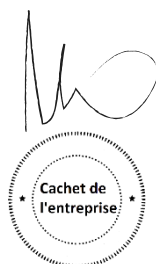
Le 18 avril 2022

Bon pour accord

Nom, prénom,

fonction du signataire

(manuscrits)



La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	20 000 €	Total HT	20 000 €
TVA 20%*	4 000 €	TVA 20%*	4 000 €
Total TTC	24 000 €	Total TTC	24 000 €
Reste à payer	24 000 €	Prime CEE	-12 000 €
		Reste à payer	12 000 €

*Taux de TVA à titre indicatif, à vérifier avec votre comptable.